

Réaction de la Conférence des grandes écoles après l'adoption de la loi sur l'immigration par l'Assemblée nationale le 19/12/2023

Organisation représentative de 243 Grandes écoles comptant plus de 460 000 étudiants en France et à l'étranger, la Conférence des grandes écoles (CGE) souhaite partager ses vives inquiétudes quant aux dispositions prévues par la loi Immigration adoptée dans la nuit du 19 au 20 décembre dernier par l'Assemblée nationale.

Selon la CGE, lesdites dispositions portent atteinte à la réalité économique de la France et entrent en contradiction avec la stratégie nationale d'attractivité de l'enseignement supérieur, « Bienvenue en France », annoncée par le gouvernement en 2018 et visant à accueillir 500 000 étudiants internationaux en mobilité en France à l'horizon 2027. En l'état, ce projet de loi soulève de véritables questions pour l'écosystème de l'enseignement supérieur, tout particulièrement en matière d'accueil des étudiants étrangers au sein des Grandes écoles de l'Hexagone.

Tout d'abord, dans un contexte de compétition internationale de l'enseignement supérieur, l'adoption du projet de loi Immigration votée par les députés nuit au rayonnement des Grandes écoles à l'étranger. Or, conditionné notamment par l'accueil de potentiels talents provenant d'autres pays, ce rayonnement international est par conséquent indissociable des conditions d'accès aux établissements.

Par ailleurs, devant faire face aux défis économiques, industriels, écologiques et sociaux de notre époque, les entreprises attendent des Grandes écoles qu'elles leur prodiguent des cadres à même de porter ces défis au cœur de leurs projets stratégiques. À l'heure où la dynamique économique est à nouveau propice à l'emploi, il est plus que jamais fondamental de soutenir cette dernière en protégeant la performance de l'enseignement supérieur français des effets néfastes qu'induirait la loi Immigration si elle était promulguée en l'état.

Autant de points de vigilance auxquels la Conférence des grandes écoles sait la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, particulièrement attentive.

À PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe 243 Grandes écoles en France et à l'étranger, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé... Les Grandes écoles représentent plus de 40 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal... Les Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

www.cge.asso.fr / [Twitter : @ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

CONTACT PRESSE

Agence EPOKA pour la CGE

Nicolas Crépin – ncrepin@epoka.fr – 06 52 32 10 11